

Aménagement « Chaucidou »

Pour sécuriser d'avantage l'accès des jeunes cyclistes vers le collège Molière et le gymnase de la Tannerie, un mode de circulation et de partage de la route a été mis en place. Les rues aux abords du collège sont maintenant dotées d'un marquage au sol type «Chaucidou». Un concept de répartition de l'espace de la chaussée entre les vélos et les véhicules.

Le terme « Chaucidou » est la contraction de « chaussée à circulation douce ». Il s'agit d'une voie centrale unique, sans sens de priorité, pour les véhicules motorisés, encadrée par des voies cyclables.

Deux zones aux abords du collège Molière ont été réglementées de façon dissociée. Une première à 30 km/h, pour réduire la vitesse des véhicules, rue Charles de Gaulle. Une seconde à 20 km/h, pour favoriser les traversées piétonnes aux abords du collège et du gymnase.

Comment circuler ?

Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale et les cyclistes empruntent les côtés.

La voie centrale est à double sens. Sa largeur ne permet pas à deux véhicules de se croiser. Ils sont donc autorisés à empiéter sur les bandes cyclables, si, bien sûr, il n'y a pas de vélos, ceux-ci étant toujours prioritaires.

Pour bien circuler sur cette portion de voie, il est primordial de réduire la vitesse, d'être prudent et de respecter la place de chacun.

